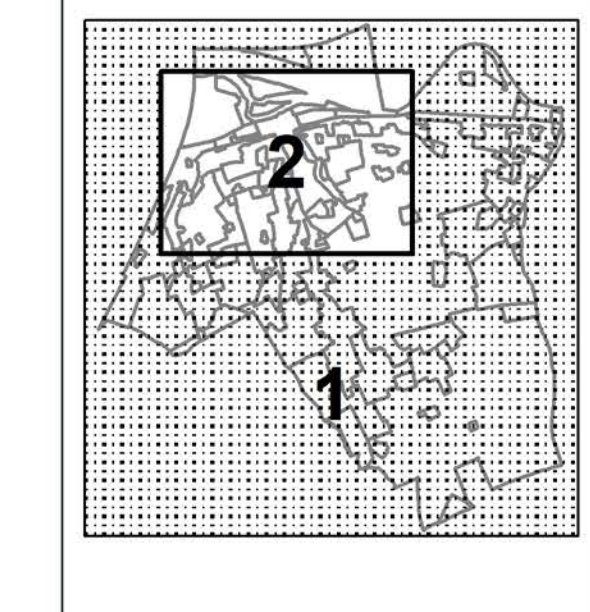


3.3 RÈGLEMENT GRAPHIQUE PLAN DE ZONAGE N°2



Plan édité le 20/04/2022



PLU approuvé le 27/11/2017

APPROBATION DU PLU vu pour être soumis à la délibération du Conseil Métropolitain du 23 mai 2022



ZONES ET SECTEURS

- Zones Urbaines**
 - UA: Centre-ville
 - UAa: Centre-ville ancien
 - UAb: Secteur de rénovation du centre-ville
 - UAp: Centre ancien de faible hauteur
 - UB: Zone mixte urbanisée
 - UBa: Secteur d'habitat de faible densité de "l'habitat Ouest"
 - UBb: Secteur d'habitat du "Nouveaux Bois"
 - UBc, UBd et UBd: Secteur de diversité de l'habitat
 - UBe: Secteur des l'Ormeaux et des Talles
 - UC: Zone urbanisée à caractère de centre secondaire
 - UE: Zone urbanisée à caractère d'équipements d'intérêt collectif
 - UH: Zone urbanisée à vocation d'activités liées au centre hospitalier
 - UP: Zone d'intérêt patrimonial
 - UPa: Secteur d'intérêt patrimonial des propriétés remarquables
 - UPb: Secteur urbain d'intérêt patrimonial des hameaux
 - UPc: Secteur patrimonial d'équipements d'intérêt collectif
 - UX: Zone d'activités
 - UXa: Secteur d'activités à vocation tertiaire
 - UXb: Secteur à vocation économique
 - UXc: Secteur d'activités mixtes
 - UXd: Secteur d'activités à vocation de commerce et d'artisanat
- Zones à urbaniser**
 - TAU: Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - TAUa: Zone à urbaniser à vocation d'équipements d'intérêt collectif
 - AU: Zone à urbaniser à vocation d'habitat, soumise à modification ou révision du PLU
 - AUe: Zone à urbaniser à vocation d'équipement, soumise à modification ou révision du PLU
- Zones naturelles**
 - N: Zone naturelle de protection
 - Nc: Secteur d'accueil des gens de voyage en zone naturelle inondable
 - Nd: Secteur bâti d'intérêt paysager (boisements)
 - Ne: Secteur d'équipements en zone naturelle
 - Ng: Secteur bâti en zone naturelle inondable
 - Nh: Secteur bâti en zone naturelle
 - Nj: Secteur de jardins familiaux en zone naturelle inondable
 - Nl: Secteur d'équipements de sports et de loisirs en zone naturelle inondable

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Réaménagement de la place du 11 novembre et projet de Renouveau Urbain	COMMUNE
2	Réserve pour équipements sportifs et loisirs de la Bellefleur	COMMUNE
3	Équipement de loisirs secteur de la Haute Arche	COMMUNE
4	Boulevard périphérique partie Est de Faglog	CONSEIL DÉPARTEMENTAL
5	Création d'un futur cinémas	COMMUNE
6	Création d'une maison douce entre la rue du Nouveaux Bois et la rue du Fourneau	COMMUNE
7	Ligne à Grande Vitesse	ETAT
8	Extension et aménagement des abords de Canalé	COMMUNE
9	Aménagement d'une maison douce (gîte/vélo) entre les rues de Saint-Hélène et la rue de Gançé	COMMUNE
10	Projet de renouvellement urbain rue de Larçay, en continuité avec l'existant	COMMUNE
11	Périmètre de protection pour la station de traitement d'eau potable	COMMUNE
12	Création d'une maison douce Est-Ouest	COMMUNE
13	Elargissement de la rue de Grand Cour	COMMUNE
14	Elargissement de la rue des Caves à Gantier	COMMUNE
15	Elargissement de la rue de Comery	COMMUNE
16	Elargissement de la rue Paul Louis Courcier	COMMUNE
17	Elargissement de l'avenue de Saint-Hélène	COMMUNE
18	Elargissement de la rue de l'Écorcheveau	COMMUNE
19	Elargissement de la rue de Larçay	COMMUNE
20	Elargissement de la rue de Comery (secteur du Portail)	COMMUNE
21	Création d'une maison pittoresque à l'Est du centre-ville	COMMUNE
22	Création d'une piste cyclable en direction de la zone l'Ale (emprise Sm)	COMMUNE
23	Création d'un équipement public sur le site de la Mousayre	COMMUNE

PRESCRIPTIONS

- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L151-6 et 7)
- Secteur de mixité sociale en Zone U (L151-15)

PROTECTION DES ÉLÉMENTS NATURELS ET PAYSAGERS

- Astre remarquable à protéger (L151-19)
 - A1: Numéro d'astre renvoyant à la liste dans le rapport de présentation
- Espace boisé classé (L113-1)
- Protection des éléments paysagers (L151-19)
 - P1: Alignement d'arbres à protéger (Numéro renvoyant à la liste dans le rapport de présentation)
 - P2: Cœur d'îlot à protéger (Numéro renvoyant à la liste dans le rapport de présentation)

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI

- Élément de patrimoine à mettre en valeur (L151-19)
 - P1: Numéro d'élément de patrimoine à mettre en valeur, renvoyant à la liste dans le rapport de présentation

AUTRES PRESCRIPTIONS

- Bâtiment en zone naturelle susceptible de changer de destination (L151-11 2°)
 - B1: Numéro de bâtiment renvoyant à la liste dans le rapport de présentation
- Périmètre du plan de prévention des risques d'inondation (R151-31)
 - : Alignement autorisé (Article 6 du règlement du PLU)
 - : Emplacement réservé (Article 6 du règlement du PLU)
 - : Emplacement réservé (L151-41)
 - 1: Numéro d'emplacement réservé renvoyant à la liste

INFORMATIONS

- Zone soumise à risque de mouvements de terrain potentiel

